

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES  
ET DES EAUX ET FORETS

MISSION DE RECENSEMENT  
DE BRAZZAVILLE

B. P. 2031 - Tél. n° 26-48

RECENSEMENT DE  
BRAZZAVILLE 1961

**CEPED**  
CENTRE FRANÇAIS D'ETUDES DE LA POPULATION  
ET DE LA STATISTIQUE  
15, rue de Valenciennes, 11<sup>e</sup> arrondissement  
75270 PARIS CEDEX 06  
Tél. : (1) 46 33 99 41

Agent recenseur : .....
Date : .....
Contrôleur : .....
Date : .....

Quartier : .....
Section : ..... Bloc : .....
Adresse de la case : .....
.....

Ménage n° .....
Nom du C.M. : .....
Nombre de personnes recensées : .....
.....

Le recensement de la population de Brazzaville a été prescrit par décret n° 61-229 du 20 septembre 1961.

Son exécution est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Les techniciens envoyés de France par l'I.N.S.E.E. pour accomplir cette tâche, ainsi que les contrôleurs et agents recenseurs qui travaillent sous leurs ordres sont astreints au secret statistique : en aucun cas ils ne peuvent divulguer les renseignements personnels recueillis au cours du recensement.

